

Nom de l'association :

Nom et Prénom de l'adhérent(e) / licencié(e) :

Date de naissance : / /

Adresse de l'adhérent(e) / licencié(e) :

RENSEIGNER LE PRIX DE L'ADHÉSION / LICENCE		€
AIDE N°1 : Eligible au pass'sport de l'état ? Si oui, merci de déduire le montant de l'aide du gouvernement de 70,00 € (Pour y prétendre, il faut avoir reçu le courrier notifiant indiquant votre éligibilité au PASS'SPORT)		Oui / Non
Prix de l'adhésion / licence après déduction de l'aide N°1 (Calcul : Prix de l'adhésion/licence – Montant de 70,00 € d'aide Pass'sport)		€
AIDE N°2 : Eligible au forfait PASSION CAF ? Si oui, merci de déduire le montant du forfait passion CAF de 45,00 € (Pour y prétendre, il faut avoir reçu le courrier notifiant indiquant votre éligibilité au FORFAIT PASSION CAF)		Oui / Non
Prix de l'adhésion / licence après déduction de l'aide N°2 (Calcul : Prix de l'adhésion/licence après déduction de l'aide n°1 – Montant de 45,00 € du forfait Passion CAF)		€
AIDE N°3 : PASSEPORT JEUNESSE / ÉTUDIANT PLOUHINECOIS Cette aide est prise en charge par la commune de Plouhinec suivant critères 1 ET 2 ET 3 précisés ci-après : TRANCHE 1 : Adhésion / Licence inférieure à 100,00 € : Déduction de 20,00 € / TRANCHE 2 : Adhésion / Licence de 100,00 € et 199,99 € : Déduction de 30,00 € TRANCHE 3 : Adhésion / Licence de 200,00 € à 299,99 € : Déduction de 40,00 € / TRANCHE 4 : Adhésion / Licence supérieure ou égale à 300,00 € : Déduction de 70,00 €		
Indiquer le montant de la déduction en fonction de la tranche correspondante		€
Prix de l'adhésion / licence après déduction de l'aide N°3 (Calcul : Prix de l'adhésion/licence après déduction de l'aide n°2 – Montant de la déduction calculée ci-dessus)		€
AIDE N°4 : AIDE SOCIALE A L'INSCRIPTION Cette aide est prise en charge par la commune de Plouhinec suivant critères 1 ET 2 ET 4 et 5 précisés ci-après / Votre quotient familial est disponible sur le site de la CAF) DOCUMENT A FOURNIR : Une attestation de paiement de la CAF datant de moins de 1 mois avec indication du quotient familial et des personnes à charge		
Indiquer le quotient familial de l'adhérent(e) / licencié(e)		€
Indiquer le montant de la déduction en fonction du % d'aide (En fonction de votre quotient familial : Si ≤ 931 € : 40% d'aide / Si 932 € ≤ QF ≤ 1 203 € : 20% d'aide / Si ≥ 1 204 € : aucune aide) (Calcul : Prix de l'adhésion/licence après déduction de l'aide n°3 x le pourcentage d'aide en fonction du quotient familial)		€
Prix de l'adhésion/licence après déduction de l'ensemble des aides (Calcul : Prix de l'adhésion/licence après déduction de l'aide n°3 – Montant de la déduction calculée ci-dessus)		€

RAPPEL DES CRITÈRES D'OBTENTION DES AIDES MUNICIPALES - Conformément à la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2026

Critère n°1 : Avoir moins de 19 ans OU être un étudiant de moins de 23 ans au 1^{er} septembre de l'année de la demande pour la saison 2026/2027. Les étudiants devront fournir à l'association une attestation justifiant leur statut

Critère n°2 : Habiter la commune de Plouhinec

Critère n°3 : Adhérer à une association dispensant des cours réguliers à caractère sportif et/ou culturel sur la commune de Plouhinec. Seule l'association « Gymnastique Etelloise », située en dehors de la commune de Plouhinec, est éligible à l'aide

Critère n°4 : Pratiquer une activité dans une association de Plouhinec

Critère n°5 : Vos droits sont calculés sur la base du quotient familial de la CAF de la façon suivante :

- Quotient Familial < ou égal à 931 € : 40% d'aide sur le prix de la cotisation
- Quotient Familial compris entre 932 € et 1 203 € : 20% d'aide sur le prix de la cotisation
- Quotient familial supérieur ou égal à 1 204 € : aucune aide

Fait à Plouhinec, le

Nom et signature de l'adhérent(e) / licencié(e)

Nom et signature du responsable de l'association